



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 58660

Texte de la question

M Alain Peyrefitte attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la faiblesse de la subvention accordée par l'Etat à la fédération « Les Francas » en Seine-et-Marne. L'insuffisance des moyens actuels ne correspond en effet ni à la variété des activités développées par cette fédération, allant des loisirs pour les enfants à la formation de cadres, ni à son implantation dans le département, qui compte plus d'une centaine de centres de loisirs et une quarantaine de structures adhérentes. Cette situation défavorable contraint cette association à réduire ses possibilités d'action, en restreignant son programme et son personnel. En conséquence, il lui demande si le ministère de la jeunesse et des sports a l'intention d'augmenter cette dotation à un niveau égal de la subvention attribuée à des organisations analogues.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère est très conscient du rôle que jouent les Francas (fédération nationale des francs et franches camarades) au sein des grandes fédérations de jeunesse et d'éducation populaire. Ce mouvement est, depuis de très nombreuses années, un partenaire de premier plan par l'originalité de ses méthodes pédagogiques et par les multiples actions qu'il conduit en matière de formation de cadres, d'animation et de promotion des centres de vacances, des centres de loisirs sans hébergement ainsi que des centres de loisirs annexes à l'école. Aussi, cette association bénéficie-t-elle au plan national d'un certain nombre de personnels mis à disposition par l'Etat (ministère de l'éducation nationale), de 125 postes FONJEP représentant en année pleine 5 375 000 francs et de subventions sur fonds publics qui, en 1990, se sont élevées à 27 349 839 francs soit 42,40 p 100 des produits de l'association (pour 16 854 739,58 francs de recettes propres). Pour 1991, la subvention du seul ministère de la jeunesse et des sports s'est élevée à 3 043 050 francs à laquelle se sont ajoutés les postes FONJEP. Les Francas figurent ainsi en 4^e position par l'importance de l'aide directe reçue par les associations nationales agréées de jeunesse et d'éducation populaire. Des discussions sont par ailleurs en cours avec les Francas pour rechercher comment pourrait être modifiée une situation gestionnaire déficitaire à laquelle par ailleurs il est indispensable de remédier autrement que de manière ponctuelle.

Données clés

Auteur : [M. Peyrefitte Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58660

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2490